

Plan d'action sur les changements climatiques Rapport périodique de 2007-2008

L'ANNÉE DE BASE

Soyez avisé! *Agissez face aux*
Changements Climatiques

Septembre 2008



Table des matières

Introduction.....	1
Mesures pour réduire ou éviter les gaz à effet de serre	3
Efficacité énergétique et énergie renouvelable	3
Transport.....	5
Gestion des déchets	6
Sources industrielles.....	7
Le gouvernement montre l'exemple.....	7
Adaptation aux effets des changements climatiques	9
Politiques d'aménagement.....	9
Gestion des ressources naturelles.....	10
Risques et dommages	10
Partenariats et communications	12
Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants.....	12
Sensibilisation et information du public.....	13
Vers l'avant.....	14
Mise en œuvre	14
Responsabilisation.....	15



Introduction



En juin 2007, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a présenté son *Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* (PACCNB). Ce plan constituait une étape importante pour faire face aux changements climatiques et à leurs effets dans la province. La première année de mise en œuvre a consisté à jeter les bases pour atteindre les objectifs de ce PACCNB. D'autres objectifs seront atteints pendant la durée de sa mise en œuvre. Plusieurs ministères ont une responsabilité partagée dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan, et le ministère de l'Environnement continuera de suivre et de présenter les progrès du PACCNB.

Le PACCNB explique l'approche adoptée par le Nouveau-Brunswick pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)** au Nouveau-Brunswick et pour **gérer les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques** à l'aide d'une série d'objectifs et de mesures stratégiques et avec **l'engagement des intervenants et du grand public**. La réalisation des objectifs du PACCNB sera essentielle non seulement pour le mieux-être économique et social continu de la population du Nouveau-Brunswick mais aussi pour la durabilité environnementale de la province. Ces réalisations contribueront aussi à la viabilité de nos collectivités qui doivent demeurer fortes afin de continuer d'être les engins du progrès vers l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici 2026.

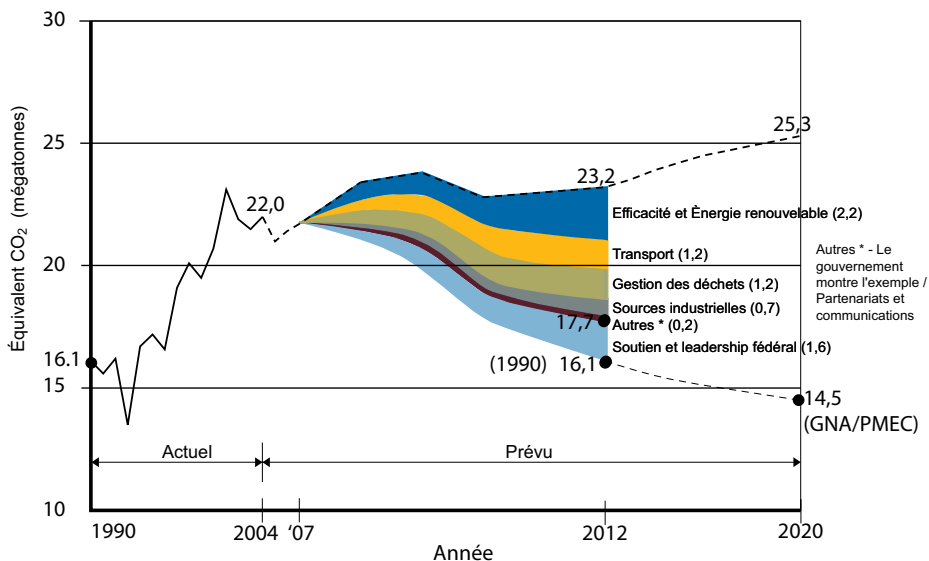
Grâce aux initiatives néo-brunswickoises prévues dans le plan, les émissions de GES seront réduites dans la province de 5,5 mégatonnes (Mt) par année en 2012. Compte tenu des mesures ajoutées par le gouvernement fédéral, les émissions de GES seront réduites aux niveaux de 1990 d'ici 2012.

Réductions des émissions annuelles des gaz à effet de serre en 2012

Potentiel de réductions et de prévention de GES	Réductions prévues d'équivalent CO ₂
Efficacité énergétique et énergie renouvelable	2,2 Mt
Transports	1,2 Mt
Gestion des déchets	1,2 Mt
Sources industrielles (y compris partenariats avec le gouvernement fédéral)	0,7 Mt
Autre	0,2 Mt
- Le gouvernement montre l'exemple	
- Partenariats et communications	
Total des réductions - provinciales	5,5 Mt
Mesures fédérales	1,6 Mt
Total des réductions – provinciales et fédérales	7,1 Mt

Les réductions prévues des GES montrent les avantages progressifs et cumulatifs des mesures prises par le Nouveau-Brunswick et du leadership et du soutien du gouvernement fédéral.

Scénarios prévus pour les émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick



Références - Rapport de l'inventaire national: 1990-2004 / Ministère de l'Énergie et ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick

Mesures pour réduire ou éviter les gaz à effet de serre

Les activités humaines comme la consommation de combustibles fossiles ont des effets climatiques qui sont constatés dans le monde entier. À moins que les tendances actuelles des émissions puissent être renversées, ces activités auront des effets néfastes sur tous les aspects de l'environnement, de l'économie et de la société. Les mesures provinciales visant à réduire ou à éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) comprennent entre autres une proportion accrue de l'énergie sans gaz à effet de serre (GES), des améliorations de la gestion de l'utilisation de l'énergie, le remplacement de combustibles, la gestion améliorée des déchets et une réglementation accrue des substances appauvrissant la couche d'ozone pour inclure les gaz qui contribuent aux changements climatiques.

Efficacité énergétique et énergie renouvelable

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick parraine des solutions énergétiques plus propres, et collabore à la mise en œuvre de stratégies, mesures et programmes afin de promouvoir l'efficacité énergétique.

Progrès

- Efficacité NB a élargi sa série de programmes et de mesures qui comprennent des services dans les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. Pendant cette période, Efficacité NB a atteint son objectif de participation au programme industriel six mois avant l'échéancier, 10 des plus grandes installations industrielles de la province ayant adhéré au programme.
- En partenariat avec Efficacité NB et le ministère du Développement social, le ministère de l'Environnement, par l'entremise du Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick, a fait des investissements dans le Programme d'améliorations éconergétiques pour les propriétaires à faible revenu afin de donner aux propriétaires accès à des améliorations éconergétiques.

- Efficacité NB a entrepris l'élaboration d'un projet pilote de cotes énergétiques des bâtiments au Nouveau-Brunswick. Les cotes énergétiques des bâtiments favorisent l'efficacité énergétique des immeubles et sont un outil utile pour appuyer les codes d'énergie.
- Énergie NB s'est engagée à passer des contrats pour 400 mégawatts d'électricité éolienne d'ici 2010. Au cours de la dernière année, elle a annoncé l'aménagement de quatre parcs d'éoliennes au Nouveau-Brunswick pour un total d'environ 250 mégawatts (suffisamment d'énergie pour satisfaire aux besoins de 40 000 résidences).
- Le ministère de l'Énergie a lancé une étude en vue de l'élaboration d'un programme d'énergie éolienne communautaire pour le Nouveau-Brunswick.
- Une analyse du potentiel de production d'électricité marémotrice a été effectuée et une évaluation environnementale stratégique a été entreprise pour évaluer les possibilités de façon plus approfondie.
- Le ministère des Ressources naturelles a présenté une nouvelle politique sur l'allocation des terres de la Couronne en vue de la recherche appuyant la production d'énergie marémotrice dans les cours d'eau. Après un appel d'offres, des baux des terres de la Couronne ont été offerts à Irving Oil, en partenariat avec le Centre des sciences de la mer Huntsman, pour explorer la production d'énergie marémotrice dans la baie de Fundy.
- Le ministère des Ressources naturelles a poursuivi les travaux sur une politique concernant la biomasse forestière pour les terres de la Couronne.
- Le ministère de l'Énergie a continué de diriger un comité interministériel chargé d'évaluer les possibilités de produire de la bioénergie à partir de sources agricoles et forestières et de déchets.
- Le ministère de l'Approvisionnement et des Services a mis en œuvre des technologies d'économie d'énergie dans les installations publiques.
- La Chaire K. C. Irving du développement durable à l'Université de Moncton a fourni un soutien à des groupes communautaires, municipalités et organismes sans but lucratif pour promouvoir le développement de sources d'énergie éolienne et autres sources d'énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick.

Transport

Le secteur des transports représente 25 % des émissions de GES du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial entreprend des démarches pour améliorer les moyens de transport et aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant les véhicules, les carburants et les modes de transport en général.



Progrès

- Le gouvernement provincial continue de travailler avec plusieurs municipalités à l'amélioration des services de transport en commun. À partir du financement fédéral de 40 millions de dollars, des investissements ont été effectués pour améliorer les opérations du transport en commun à Fredericton, Moncton et Saint John. De plus, un programme de financement a été établi pour les nouveaux services de transport dans d'autres villes ainsi que pour un service de navette entre les régions rurales et les centres urbains.
- Le ministère des Transports a continué d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie du transport intelligent qui améliore la circulation des biens et des personnes en apportant des améliorations aux passages frontaliers et à la sécurité, à la circulation des véhicules utilitaires (basculés pour le pesage en mouvement), au transport intermodal des marchandises et à la gestion des opérations et des installations, ainsi qu'en fournissant de meilleurs renseignements aux voyageurs.
- Le ministère des Transports a adopté une nouvelle politique qui permet l'utilisation des nouveaux pneus larges simples éconergétiques, et les trains camions-remorques ou les trains routiers à circuler avec un permis spécial sur des routes désignées du Nouveau-Brunswick.
- Des mesures publiques et privées dans le domaine des transports qui augmentent l'efficacité et contribuent à réduire les émissions de ce secteur, comme l'installation de groupes moteurs auxiliaires et d'un jupon aérodynamique sur les semi-remorques fourgons des propriétaires-exploitants, ont été mises en œuvre.

- Deux installations dans la province ont développé des projets reliés aux biocarburants et un comité interministériel provincial sur les biocarburants, dirigé par le ministère de l'Énergie, a continué d'évaluer d'autres possibilités relatives à la production et à l'usage de biocarburants au Nouveau-Brunswick. Un projet d'essai biodiesel a débuté pendant cette période.
- Le ministère des Gouvernements locaux a collaboré, avec les trois associations municipales provinciales, à la création d'un comité directeur chargé d'élaborer une stratégie de transport en commun afin que les gens du Nouveau-Brunswick aient des solutions de rechange pratiques à leurs véhicules privés et que leurs besoins de mobilité soient satisfaits.

Gestion des déchets

Le gouvernement provincial fait la promotion de meilleures méthodes de gestion des déchets, de meilleurs systèmes de compostage et de recyclage et de la réduction des déchets à la source. Il préconise aussi un contenu recyclé accru dans les produits et l'emballage, la responsabilité élargie des producteurs et la réduction des émissions de GES des opérations d'enfouissement.

Progrès

- Des investissements ont été effectués aux commissions de gestion des déchets du Nouveau-Brunswick pour accroître les activités de réduction et de réacheminement des déchets et pour promouvoir la sensibilisation.
- Des systèmes de gestion du méthane ont été installés à deux des six lieux d'enfouissement provinciaux aménagés. Un autre lieu d'enfouissement est à la dernière étape de l'installation d'un système, et d'autres étudient ces possibilités.
- Le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* a été modifié pour gérer les produits de remplacement appauvrissant la couche d'ozone. Les produits de remplacement appauvrissant la couche d'ozone sont des gaz à effet de serre puissants ayant un potentiel type de réchauffement de la planète 1300 fois supérieur à celui du CO₂.

Sources industrielles

Le gouvernement provincial a travaillé avec le gouvernement fédéral pour assurer une mise en œuvre équitable et uniforme des normes sur les émissions et pour apporter une solution aux émissions des installations industrielles en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et les mesures de remplacement de combustibles.

Progrès

- Énergie NB a commencé la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau afin de rétablir sa capacité nominale qui est de 635 mégawatts pour déplacer la production d'une plus grande quantité de combustible fossile. Le gouvernement provincial a aussi entrepris une étude de faisabilité de la construction d'un deuxième réacteur nucléaire à Point Lepreau.
- Un comité interministériel sur la séquestration du carbone a réussi à faire reconnaître les possibilités de gestion du carbone forestier dans l'élaboration du cadre réglementaire fédéral sur les GES et travaille avec d'autres provinces pour développer davantage cette possibilité.
- Des investissements ont été effectués avec Atlantic Hydrogen Inc. pour entreprendre un projet qui illustrera comment les entreprises peuvent utiliser la technologie de Carbon Saver™.

Le gouvernement montre l'exemple

Le gouvernement provincial profitera de la situation de leadership du secteur privé pour faire la démonstration de meilleures pratiques environnementales et encourager l'adoption de méthodes écologiquement durables au sein du gouvernement et ailleurs.

Progrès

- Des politiques provinciales d'approvisionnement de véhicules verts et contre la marche au ralenti ont été mises en œuvre.
- Le ministère des Transports a commencé un projet d'autobus scolaires hybrides, un projet pour remplacer les moteurs diesel conventionnels dans deux traversiers à câble par des moteurs éconergétiques, et un projet pour remplacer les lampes des feux

d'avertissement clignotants par des diodes électroluminescentes (DEL).

- Le ministère de l'Approvisionnement et des Services a entrepris des travaux pour réduire la consommation d'énergie dans les immeubles publics. Il a aussi adopté des méthodes plus écologiques pour le soin et l'entretien des biens du gouvernement. Plusieurs nouveaux projets de construction d'immeubles provinciaux sont conformes aux normes de LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) qui servent de référence en matière de consommation d'énergie et d'émission des GES. En voici des exemples : bureaux des gardes forestiers à Bathurst et à Florenceville, nouvel hôpital du Haut de la vallée et école élémentaire de Havelock. Ces projets de construction sont terminés et sont en service.
- Plusieurs projets en cours visent aussi des désignations argent de LEED. Le complexe de la justice de Saint John, le bureau des gardes forestiers à Richibucto, la nouvelle école Eleanor Graham à Rexton et la nouvelle école Moncton North à Moncton utilisent tous les normes LEED. Certains de ces projets sont réalisés avec des partenaires privés qui en assurent le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation.
- Afin de réduire les émissions de GES, le ministère de l'Environnement a joué un rôle de leadership en s'assurant que leurs conférences soient neutres en carbone tout en espérant que cette pratique sera adoptée par d'autres.

Adaptation aux effets des changements climatiques

Le Nouveau-Brunswick doit non seulement réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais il doit aussi être prêt à faire face aux effets des changements climatiques. Les changements climatiques ont déjà eu des effets sur les collectivités du Nouveau-Brunswick et ils sont déjà incontournables. La province doit se préparer aux effets des changements climatiques en saisissant l'étendue des changements et en étant consciente des risques et des possibilités qu'ils représentent. Tout en essayant de mieux saisir et comprendre les stratégies appropriées et mesures d'adaptation qui peuvent être adoptées, nous devons nous assurer que l'adaptation est aussi un agencement de mesures de sensibilisation, d'innovations technologiques, de mesures réglementaires et d'objectifs réalisables.



Politiques d'aménagement

Le gouvernement provincial doit envisager un aménagement fondé sur les principes de viabilité environnementale, économique et sociale, qui comprennent une planification minutieuse des ressources terrestres, atmosphériques et hydriques et qui favorisent le développement de collectivités durables.

Progrès

- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'urbanisme* afin de permettre et d'autoriser l'élaboration d'une politique d'aménagement provinciale intégrée.

- Une étude de cas des collectivités durables pour la région du Grand Saint John, regroupant des leaders d'opinion, a été lancée pour améliorer la viabilité des collectivités. Les leçons tirées de cette étude de cas seront communiquées aux autres collectivités afin de favoriser des collectivités durables. Ce sera un outil utile pour l'élaboration d'une politique d'aménagement provinciale intégrée.
- Le ministère de l'Environnement a continué d'élaborer un cadre réglementaire pour protéger le milieu côtier.
- Le ministère de l'Environnement a réalisé des progrès vers une stratégie exhaustive de gestion de l'eau. La stratégie de l'eau permettra de protéger les ressources en eau afin de garantir une abondance d'eau de qualité pour les gens du Nouveau-Brunswick et d'adopter une série d'autres stratégies de gestion proactives.

Gestion des ressources naturelles

Grâce à de bonnes stratégies de gestion des ressources, le Nouveau-Brunswick pourra protéger l'environnement et le gouvernement provincial pourra respecter ses engagements en matière de réduction des GES.

Progrès

- Le ministère des Ressources naturelles est parvenu aux dernières étapes de l'établissement d'une stratégie provinciale sur la biodiversité. Des améliorations sont aussi apportées au programme des zones naturelles protégées afin de mieux préserver la biodiversité.
- Un nouveau laboratoire sur la santé du poisson a été annoncé à St. George afin de mettre la province à l'avant-plan de la science de la santé des organismes marins et afin d'appuyer les efforts de recherche et de suivi pour évaluer la viabilité des pêches et les risques pour les ressources.

Risques et dommages

Afin de réduire les dommages à l'environnement et de diminuer les pertes économiques découlant des effets des changements climatiques, il importe de développer des connaissances scientifiques concernant les effets sur l'environnement et de créer des solutions appliquées pour le gouvernement, les entreprises et les collectivités.

De plus, il faut une capacité de gestion des urgences à l'échelle régionale pour continuer d'évaluer les nouvelles menaces et s'y adapter et pour maintenir une vigilance afin de déceler les effets possibles sur l'infrastructure clé.

Progrès

- Des partenariats ont été créés avec le gouvernement fédéral afin d'entreprendre une évaluation provinciale des risques pour les provinces atlantiques.
- Un atelier sur l'adaptation au changement climatique de l'Atlantique, organisé par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et Ressources naturelles Canada, a eu lieu à Saint John, en mai 2008. L'atelier a été, pour les participants de l'Atlantique, des autres provinces et du Royaume-Uni, une occasion d'examiner les méthodes d'adaptation à un climat qui change en accordant une attention particulière aux zones côtières, aux eaux intérieures et à l'infrastructure connexe.
- Le ministère de la Sécurité publique a mis au point un nouveau système de gestion intégrée des situations et est partenaire avec le ministère des Gouvernements locaux pour développer la capacité de gestion des situations d'urgence à l'échelle locale et régionale.
- Le ministère de la Sécurité publique, par l'entremise de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, a entrepris plusieurs projets de recherche et de développement afin de mieux évaluer les risques et de les communiquer au public et afin d'en informer les organismes de gestion de l'infrastructure essentielle. Ces projets ont été validés pendant les crues du fleuve Saint-Jean en 2008.
- L'Environment and Sustainable Development Research Centre (ESDR) de l'Université du Nouveau-Brunswick a recueilli de l'information sur la réaction mondiale aux changements climatiques et a élaboré une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour le Nouveau-Brunswick. De plus, l'ESDR s'est associé à la ville de Fredericton pour entreprendre la deuxième phase de l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.
- Le département de géodésie et de génie en géomatique à l'Université du Nouveau-Brunswick a effectué une étude de détection laser et télémétrie par ondes lumineuses du bas de la vallée du fleuve Saint John pour établir un modèle d'élévation de haute précision pouvant servir à prédire les inondations.

- La Chaire K.C. Irving du développement durable à l'Université de Moncton a élaboré des stratégies d'adaptation et d'atténuation pour les changements climatiques au Nouveau-Brunswick. Elle a aussi examiné le rythme de l'érosion côtière pour la Pointe Carron et a fait participer les résidents à l'établissement et à l'adoption d'un plan d'action visant à limiter au minimum les effets environnementaux des changements climatiques.
- Le département de biologie à l'Université de Moncton a examiné les effets de la hausse des températures atmosphériques et des événements de précipitations et leurs effets sur les températures de l'eau et la viabilité des espèces de poisson d'eau douce à l'avenir.

Partenariats et communications



La capacité de gérer notre environnement de façon durable, de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de nous adapter aux effets des changements climatiques repose sur la reconnaissance que la prise de mesures pour protéger l'environnement est une responsabilité partagée. La sensibilisation et l'information du public sont des activités nécessaires pour inciter les gens à faire des choix qui réduisent les GES et qui reconnaissent les défis d'un environnement en changement. Les partenariats locaux, autochtones, provinciaux et fédéraux assurent un meilleur exercice de ces responsabilités.

Partenariat avec les collectivités et collaboration avec les intervenants

En raison de l'étendue et de la diversité des changements climatiques, une réponse collective s'impose. Les collectivités offrent aussi différentes possibilités importantes pour la réduction des GES : utilisation des terres, énergie et planification des transports; conception de l'infrastructure; modernisation des immeubles, conservation de l'eau, réacheminement des déchets solides et utilisation de systèmes d'énergie répartis.

Progrès

- Le Conseil provincial-municipal a accepté d'être, avec les associations municipales, le forum officiel pour promouvoir et favoriser un dialogue et un échange d'idées réguliers entre les collectivités et les fonctionnaires provinciaux sur les dossiers touchant les changements climatiques.
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture a travaillé avec les agriculteurs et les aquaculteurs à la mise au point et à la promotion de méthodes qui réduisent les vulnérabilités aux effets des changements climatiques et qui diminuent les émissions de GES.
- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur les municipalités* afin d'éliminer les obstacles à la production d'énergie verte par les municipalités.
- Des séances de formation ont été offertes dans de nombreuses collectivités pour encourager la mise en œuvre du concept Design de collectivités durables à l'échelle locale. Six projets ont été planifiés ou réalisés dans la province.
- Le gouvernement provincial a investi dans de nombreuses collectivités afin de poursuivre ou de lancer des plans verts pour favoriser des collectivités durables.

Sensibilisation et information du public

Il faut des mesures de sensibilisation et d'information du public pour que les gens participent de façon valable. Il faut donc faire des efforts pour renseigner le public sur les effets que peuvent avoir les changements climatiques ainsi que sur les mesures à prendre pour la réduction des émissions de GES et pour l'adaptation aux changements déjà en cours.



Progrès

- Efficacité NB a accru la sensibilisation à l'importance du rendement énergétique en lançant une campagne à l'échelle de la collectivité.
- Le ministère de l'Environnement a élaboré une stratégie de

participation du public pour trois groupes de base : leaders d'opinion, communautés d'intérêts et grand public. En mai 2008, un groupe provincial de leaders d'opinion a été réuni afin d'échanger des idées sur les moyens à prendre pour faire participer les gens du Nouveau-Brunswick à la mise en œuvre du plan d'action de façon valable. Cette réflexion se poursuivra en 2008.

- Des exposés concernant le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick ont été présentés à des séances d'information, des ateliers et des salons commerciaux. Ces présentations visaient à promouvoir le leadership environnemental et à accroître la sensibilisation aux mesures qui réduisent les émissions de GES et qui facilitent la prise de décisions de protection contre le climat.
- Un partenariat entre le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Environnement a été créé pour inciter les jeunes au Nouveau-Brunswick à agir face aux changements climatiques.
- De nombreux groupes locaux ont pris des mesures qui augmenteront la sensibilisation aux changements climatiques et qui réduiront les émissions de GES dans leurs collectivités.

Vers l'avant



Mise en œuvre

Les partenariats et les ressources sont d'importants facteurs pour la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick (PACCNB). Grâce à l'appui d'initiatives comme Efficacité NB, le Fonds en fiducie pour l'Environnement du Nouveau-Brunswick (FFENB), le Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick (FACNB) et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale du Nouveau-Brunswick, d'importants progrès seront réalisés en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la province et d'assurer la prise de décisions en vue d'aménagements pouvant résister aux effets de notre climat qui subit des changements. Il sera également essentiel que le gouvernement provincial continue de travailler avec les administrations fédérales, régionales et municipales pour réaliser les objectifs du PACCNB.

Progrès

- Le FFENB a accordé un million de dollars pour des projets communautaires qui peuvent aider la province à atteindre les objectifs du PACCNB. Un financement a été accordé pour 15 projets d'atténuation, six projets d'adaptation et sept projets de sensibilisation.
- Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement provincial a établi, avec l'aide financière fédérale (écoFiducie Canada), le Fonds d'action climat du Nouveau-Brunswick (FACNB), un fonds de 34 millions de dollars pour appuyer les mesures du secteur public, du secteur privé et du secteur sans but lucratif qui sont compatibles avec les objectifs de réduction des émissions de GES du PACCNB. Le FACNB a accordé 20 millions de dollars pour 14 projets de réduction des émissions au cours de la dernière année.

Responsabilisation

Le Secrétariat des changements climatiques au sein du ministère de l'Environnement fait le suivi et la présentation des rapports des tendances et des progrès ayant trait aux émissions des GES pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux changements climatiques prévues dans le PACCNB. Des efforts contribuent également aux activités liées aux changements climatiques des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA - PMEC) et appuient les discussions bilatérales (fédérales, provinciales, territoriales ou internationales) sur les changements climatiques.

- Un comité interministériel a été créé pour faciliter la coordination des activités des ministères provinciaux afin de garantir la réalisation des engagements du PACCNB.
- L'Association canadienne de normalisation a été retenue pour fournir une approche et mettre au point des outils afin de faciliter le calcul, le suivi et le rapport des efforts du gouvernement en vue de réduire les émissions de GES.
- Des partenaires comme Efficacité NB, le Carrefour de sensibilisation et formation aux changements climatiques, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick et les associations provinciales-municipales aident le gouvernement provincial à assurer la mise en oeuvre du PACCNB.



Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Téléphone : 506-453-3925
Télécopieur : 506-453-2265

Pour d'autres exemplaires, communiquez avec les :

**Affaires publiques
Ministère de l'Environnement**

Téléphone : 506-453-3700
Télécopieur : 506-453-3843

www.gnb.ca/environnement

Ce rapport est aussi disponible par voie électronique

